



COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

EAU ET URBANISME DANS LA VILLE DE DEMAIN



« Pacte pour repenser l'eau dans la ville » : 10 engagements pour que nos villes de demain restent vivables

Le grand Sud-Ouest sera particulièrement impacté par le réchauffement climatique

Dans le contexte de changement climatique à l'horizon 2050, qui aura notamment pour conséquence une baisse moyenne d'environ 50% du débit des cours d'eau en période estivale, les gestionnaires de réseau vont être confrontés à des difficultés pour fournir en eau potable les populations. Ils devront par ailleurs traiter des eaux usées domestiques en plus grande quantité sur les zones à forte croissance démographique.

Pour rester vivable la ville de demain devra s'adapter

Les collectivités du bassin, principalement sur l'axe Garonne et la frange littorale, sont et seront, de plus en plus confrontées au développement de l'urbanisation. D'ici 2030, elles accueilleront la majeure partie du million et demi d'habitants supplémentaires annoncé par l'INSEE.

Penser un urbanisme « durable », conscient de la place de la nature en ville et respectueux des ressources en eau, contribuera à réduire les impacts négatifs que supporteront l'eau, les milieux aquatiques et par conséquent, les populations, la planification urbaine devra mieux intégrer tous les enjeux des politiques publiques de l'eau comme, par exemple :

- une gestion économe de la ressource en eau ;
- la gestion des eaux pluviales pour limiter le ruissellement en zone urbaine ;
- la préservation des zones humides en zones naturelles non constructibles ou la mise en place de mesures compensatoires ;
- la conformité des systèmes d'assainissement et l'optimisation des linéaires de réseaux d'eaux usées ou d'eau potable, la végétalisation des villes ;
- la protection de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable ;
- la gestion des zones inondables et des espaces de mobilité des cours d'eau.

Cette approche se fera grâce à une plus grande symbiose entre les acteurs de l'eau et ceux de l'urbanisme.



« Repenser l'eau dans la ville »

Je soussigné, _____

Prénom _____

Profession (facultatif) _____

Mail (facultatif) _____

Approuve les termes et orientations de ce «Pacte» conforme aux objectifs issus des Assises de l'eau au travers des actions suivantes :

- 1.** Sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques pour réaliser des économies d'eau et promouvoir un usage de l'eau potable plus rationnel et plus économe.
- 2.** Mettre en œuvre la réutilisation des eaux usées et collectées en facilitant leurs usages et contribuer à atteindre l'objectif de 14 millions de m³ estimés réalisables. La France réutilise 0,6%, l'Italie 8%, l'Espagne 14%.
- 3.** Limiter l'imperméabilisation des sols et le ruissellement des eaux pluviales avec un objectif de zéro artificialisation supplémentaire et de reconquête des espaces imperméabilisés.
- 4.** Favoriser la mise en œuvre de techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales avec le déploiement de zones humides dans les villes.
- 5.** Protéger et sauvegarder les zones humides et leurs fonctionnalités et mettre en place des îlots de fraîcheur pour se protéger du réchauffement climatique.
- 6.** Économiser la ressource en eau pour les consommations des bâtiments communaux et l'arrosage des espaces verts avec un objectif de -10% en 5 ans et -25% en 15 ans, conformément aux conclusions des Assises de l'eau.
- 7.** Intégrer les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques dans les projets d'aménagement opérationnels (lotissement, ZAC, éco-quartier,...).
- 8.** Protéger la biodiversité aquatique avec la restauration des rivières -avec l'objectif de 5000 km dans le bassin Adour-Garonne- et la continuité écologique des cours d'eau, conformément aux conclusions des Assises de l'eau.



Faire évoluer les textes sur l'urbanisme :

9. L'intégration dans les SRADDET d'un volet obligatoire sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans un rapport de compatibilité avec les documents d'urbanisme intégrant un objectif de renaturation des villes.

10. L'insertion dans les SCoT et PLUi d'un volet gestion et préservation de l'eau et de la biodiversité ainsi que la renaturation des villes avec une limitation de l'artificialisation des sols, voire des actions de désimperméabilisation.

Je soussigné, _____

déclare approuver les orientations du Pacte pour repenser l'eau dans la ville sur le territoire du bassin Adour-Garonne et à faciliter la mise en oeuvre des mesures qu'il contient.

A _____ , le _____



COMITÉ DE BASSIN

ADOUR-GARONNE

Agence de l'eau Adour-Garonne

90 rue du Férétra

CS 87801

31078 TOULOUSE CEDEX 4

Téléphone : 05 61 36 37 38

www.eau-adour-garonne.fr